



ONU HABITAT Conseil exécutif du
Programme des Nations Unies
pour les établissements
humains

Distr. générale
20 juin 2019

Français
Original : anglais

Conseil exécutif du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains
Première réunion
Nairobi, 30 mai 2019

**Rapport sur les travaux du Conseil exécutif du Programme
des Nations Unies pour les établissements humains
à sa première réunion**

Rapporteur : M. John Chome (Malawi)

I. Introduction

1. Conformément à la résolution 73/239 de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 2018 sur l'application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable et le renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), le Conseil exécutif d'ONU-Habitat a tenu sa première réunion au siège d'ONU-Habitat dans l'après-midi du jeudi 30 mai 2019.

2. En outre, et conformément à cette même résolution, l'Assemblée d'ONU-Habitat a, à sa première session, élu par acclamation les 36 membres du Conseil exécutif, en tenant compte de la répartition des sièges décrite dans le rapport sur les travaux du Groupe de travail à composition non limitée créé par le Président du Comité des représentants permanents auprès du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, en application de la résolution 72/226 de l'Assemblée générale (A/73/726), dont les conclusions et recommandations ont été approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 73/239. Cette répartition était la suivante : 10 sièges pour les États d'Afrique ; 8 sièges pour les États d'Asie-Pacifique ; 4 sièges pour les États d'Europe orientale ; 6 sièges pour les États d'Amérique latine et des Caraïbes ; et 8 sièges pour les États d'Europe occidentale et autres États.

3. L'Assemblée d'ONU-Habitat a élu les représentants des États membres suivants comme membres du Conseil :

a) États d'Afrique : Angola, Cameroun, Égypte, Éthiopie, Kenya, Malawi, Maroc, Nigéria, République démocratique du Congo, Sénégal ;

b) États d'Asie-Pacifique : Chine, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Pakistan, République de Corée, Sri Lanka. Le Président du Groupe des États d'Asie-Pacifique a informé les participants que le groupe était convenu que Bahreïn et l'Indonésie partageraient un siège, l'Indonésie siégeant pendant les deux premières années du mandat de quatre ans et Bahreïn pendant les deux années suivantes ;

c) États d'Europe orientale : Fédération de Russie, Pologne, Roumanie, Serbie ;

d) États d'Amérique latine et des Caraïbes : Argentine, Brésil, Chili, Costa Rica, Mexique, Uruguay ;

e) États d'Europe occidentale et autres États : Allemagne, Canada, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Portugal, Suède, Turquie.

II. Ouverture de la réunion

4. La première réunion du Conseil exécutif d'ONU-Habitat a été ouverte le jeudi 30 mai 2019 à 15 h 10 par Mme Martha Delgado Peralta, Présidente de l'Assemblée d'ONU-Habitat. Le Conseil a ensuite élu par acclamation Mme Lori Dando (États-Unis d'Amérique) comme Présidente.
5. La Présidente a fait une déclaration liminaire.

III. Adoption du règlement intérieur

6. Le Conseil a adopté le règlement intérieur du Conseil exécutif figurant dans les documents HSP/HA/1/9 et HSP/EB/1/3, qui ont été transmis à l'Assemblée d'ONU-habitat pour examen ultérieur et approbation éventuelle. Le règlement intérieur du Conseil exécutif, tel qu'adopté par le Conseil et approuvé par la suite par l'Assemblée d'ONU-Habitat, figure dans le document HSP/HA/1/HLS.3.
7. À l'issue de l'adoption du règlement, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Chine, Roumanie, Brésil, Pologne, Sénégal, Fédération de Russie, Éthiopie, Sri Lanka, États-Unis d'Amérique et Costa Rica. Le représentant de l'Union européenne a également fait une déclaration.
8. Le conseiller juridique a fourni des éclaircissements sur les questions soulevées.

IV. Questions d'organisation

A. Adoption de l'ordre du jour

9. À sa 1^{re} séance plénière, le Conseil exécutif a adopté l'ordre du jour ci-après pour sa première réunion, sur la base de l'ordre du jour provisoire paru sous la cote HSP/EB/1/1, tel que modifié oralement :
 1. Ouverture de la réunion.
 2. Adoption du règlement intérieur du Conseil exécutif.
 3. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour ;
 - b) Élection du Bureau ;
 - c) Examen et approbation du projet de plan de travail du Conseil exécutif pour 2019–2020, y compris le calendrier des réunions du Bureau, les points qui feront l'objet d'un examen périodique par le Conseil et la date de sa prochaine réunion.
 4. Approbation du projet de lignes directrices des Nations Unies pour des villes et des établissements humains plus sûrs.
 5. Approbation du programme de travail annuel du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et du budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2020.
 6. Questions diverses.
 7. Clôture de la réunion.

B. Participation

10. Ont participé à la réunion des représentants des 36 États membres du Conseil exécutif d'ONU-Habitat. Un certain nombre d'observateurs ont également assisté à la réunion.

C. Élection du Bureau

11. Conformément à l'article 9 de son règlement intérieur, le Conseil exécutif a élu les membres de son Bureau comme suit :

Présidente : États-Unis d'Amérique
 Vice-Présidents : Argentine
 Chine

Fédération de Russie

Rapporteur : Malawi

D. Examen et approbation du projet de plan de travail du Conseil exécutif pour 2019–2020, y compris le calendrier des réunions du Bureau, les points qui feront l'objet d'un examen périodique par le Conseil et la date de sa prochaine réunion

12. Présentant ce point de l'ordre du jour, la Présidente a appelé l'attention sur les sections pertinentes de la résolution 73/239 de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 2018, et sur l'article 10 du règlement intérieur du Conseil exécutif.

13. Le Conseil exécutif a décidé, s'agissant de son programme de travail :

a) Que sa deuxième réunion se tiendrait du 18 au 20 novembre 2019 ;

b) Que son Bureau se réunirait en marge de la session en cours de l'Assemblée d'ONU-Habitat et au moins une fois avant la deuxième réunion du Conseil exécutif, et que des réunions du Bureau auraient lieu avant chaque réunion du Conseil.

c) Que le programme de travail et budget annuel et le rapport annuel sur la mise en œuvre du plan stratégique seraient, chaque année, inscrits à l'ordre du jour de ses réunions.

V. Approbation du projet de lignes directrices des Nations Unies pour des villes et des établissements humains plus sûrs

14. Présentant ce point de l'ordre du jour, la représentante de l'Allemagne a appelé l'attention sur le projet de décision concernant le projet de lignes directrices des Nations Unies pour des villes et des établissements humains plus sûrs (HSP/HA/1/2/Add.3). La représentante de l'Afrique du Sud, s'exprimant au nom du groupe des États d'Afrique, a fait une déclaration.

15. Le Conseil a adopté le projet de décision entérinant le projet de lignes directrices pour approbation par l'Assemblée d'ONU-Habitat.

VI. Approbation du programme de travail annuel du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et du budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2020

16. Sur proposition de la Présidente, et à la suite d'observations formulées par la Directrice exécutive d'ONU-Habitat, Mme Maimunah Mohamed Sharif, le Conseil exécutif a décidé de reporter l'examen du programme de travail et budget d'ONU-Habitat pour l'année 2020 à sa deuxième réunion, qui doit se tenir du 18 au 20 novembre 2019, afin de permettre au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires d'examiner le document à sa réunion de juin 2019.

VII. Questions diverses

17. Il n'a pas été soulevé d'autres questions.

VIII. Clôture de la réunion

18. La Présidente a prononcé la clôture de la réunion à 16 h 30.